

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2081

27 août 2008

SOMMAIRE

AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l.	99846	Manulife Hungary Holdings Limited Liability Company - Luxembourg Branch	99846
AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l.	99882	MTLP Luxembourg 1 S.à.r.l.	99868
AIPP Asia Soparfi S.à r.l.	99846	MTLP Management S.à r.l.	99878
Bear S.à r.l.	99847	NetBiz S.A.	99849
Black Diamond S.A.	99853	NetBiz S.A.	99873
Calgary (Holdings) S.A.	99852	Oakwood Global Finance S.C.A.	99842
Caves St. Remy-Desom S.à r.l.	99846	One O One S.A.	99888
CEP III Investment 10 S.à r.l.	99878	Paris Euro Fashion S.A.	99847
CEP III Investment 8 S.à r.l.	99868	Pearl Investments S.à r.l.	99888
Chambrair Grand-Duché S.à r.l.	99848	Pillarlux Holdings Sàrl	99843
Colaya Holding S.A.	99850	Pillarlux Murcia S.à r.l.	99843
Compagnie Financière du Quinzième Siècle S.A.	99849	Pillarlux Sintra Sàrl	99843
Construction Investments S.à r.l.	99844	Ploquette Holding S.A.	99843
Corsicom SA	99842	Polytech Systems S.A.	99844
CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à.r.l.	99849	Promod Luxembourg	99848
De Blummekuerf S.à r.l.	99845	Restaurant Fridrici S.à r.l.	99850
EL.BI.PA s.à r.l.	99847	Riverside European Combi Participations S.à r.l.	99876
Emerald S.A.	99865	SEDEC	99849
Eureka-Its S.A.	99852	S.H.F.	99852
Europa Financing S.à r.l.	99851	Silvatrade A.G.	99853
Europa Financing S.à r.l.	99851	Spirits International B.V.	99866
Fiduciaire Patrick Tritten S.à.r.l.	99880	S.T.I.Lux S.A.	99852
Gast Michels S.à r.l.	99853	S.U.B. International-Luxembourg S.à r.l.	99851
Gemba Solutions S.à r.l.	99845	TEC.AD S.A.	99851
HCA Switzerland GmbH	99883	Theatre Directorship Services Beta S.à.r.l.	99848
HEDF Spain S.à r.l.	99854	Theatre Directorship Services Gama S.à.r.l.	99850
IC Immogem S.à r.l.	99842	U.C. Investments	99845
ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS	99844	Van Dijck	99845
Immoproperties S.A.	99848	Vertime S.A.	99882
Intercom Services	99847	Vodafone Luxembourg S.à r.l.	99842
Kurt Constructions S.A.	99844	WPA Holdings Sàrl	99882
LaSalle UK Property Company III S. à r.l.	99870	Ysata	99886
LPIL S. à r. l.	99850		
Maison Kasel	99853		

Vodafone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 73.612.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100315/1781/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10630. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Corsicom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt.
R.C.S. Luxembourg B 121.191.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2008100452/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06965. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

IC Immogem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2008.

IC Immogem S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008100468/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08954. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Oakwood Global Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 122.047.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2008.

Oakwood Global Finance S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100537/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02393. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Pillarlux Sintra Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 98.958.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2008.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100515/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01522. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Pillarlux Murcia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.678.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2008.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100514/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01524. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Pillarlux Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 88.589.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/07/2008.

TMF Corporate Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100513/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Ploquette Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.359.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2008100458/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05887. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Polytech Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 72.051.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Deschuytter Isabelle.

Référence de publication: 2008100457/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05569. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 118.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2008.

ICredpartner S.à r.l. & Cie SECS

Signature

Référence de publication: 2008100467/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08959. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

Construction Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.849.507,40.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 87.926.

Le bilan rectificatif de la société au 31/12/2006 modifiant les comptes annuels enregistrés en date du 13 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100606/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01001. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Kurt Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.802.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour KURT CONSTRUCTIONS SA

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2008100686/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00868. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

U.C. Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 118.471.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100631/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01523. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Van Dijck, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 38.191.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100633/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01530. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

De Blummekuerf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 24, place Bleiche.
R.C.S. Luxembourg B 61.977.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100635/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12191. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Gemba Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 1, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 82.080.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100636/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12180. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Caves St. Remy-Desom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5521 Remich, 9, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 19.799.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REMICH, le 05.08.2008.

CAVES ST. REMY-DESOM sàrl

Georges DESOM

Le gérant

Référence de publication: 2008100634/3117/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00139. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Manulife Hungary Holdings Limited Liability Company - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.171.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2007 de Manulife Hungary Holdings Kft, la société sociale de Manulife Hungary Holdings Limited Liability Company - Luxembourg Branch ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100621/5564/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06194. - Reçu 88,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

AIPP Asia Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.607.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100622/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02585. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.608.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100623/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02435. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

EL.BI.PA s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 15, rue des Moulins.
R.C.S. Luxembourg B 71.388.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100637/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12184. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

P.E.F. S.A., Paris Euro Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 22, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 70.955.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100638/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12188. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Intercom Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 25.421.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008100565/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01804. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Bear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 54.632.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2008.

Pour FIDCOSERV S.à r.l.

54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008100564/728/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01799. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Chambrair Grand-Duché S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 2, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 101.804.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

Pour CHAMBRAIR GRAND-DUCHE S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100747/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00756. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Theatre Directorship Services Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 98.245.

Le bilan au 31 mars 2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100748/6712/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02145. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Immoproperties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.835.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100753/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01877. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Promod Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 51.044.

Le bilan au 29 février 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008100737/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01948. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.176.

Le bilan au 31 mars 2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100750/6712/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02150. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

SEDEC, Société Anonyme.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 7, rue Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 3.077.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

Pour SEDEC, Société Anonyme

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100746/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12903. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

NetBiz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 114.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008100711/212/12.

(080116543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Compagnie Financière du Quinzième Siècle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.200.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100755/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT01874. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Restaurant Fridrici S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 118, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 73.928.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/08/2008.

Pour RESTAURANT FRIDRICI S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008100756/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12948. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Theatre Directorship Services Gama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.247.

Le bilan au 31 mars 2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008100757/6712/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02169. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

LPIL S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.608.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100763/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10664. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Colaya Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.205.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100768/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01050. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Europa Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 76.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/08/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008100809/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12517. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Europa Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 76.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7/08/2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008100807/1138/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12518. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

S.U.B. International-Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 111, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.922.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100817/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13024. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

TEC.AD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.804.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100820/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01066. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

S.T.I.Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 107.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 01/08/2008.

Pour S.T.I. LUX S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008100778/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00268. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080116479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Eureka-Its S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 114.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 06/08/2008.

Pour EUREKA-ITS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008100779/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02675. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080116480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100773/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13042. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

S.H.F., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 73.296.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100770/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01052. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Maison Kasel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 4, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 98.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 01/08/2008.

Pour MAISON KASEL S.A R.L.
FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2008100776/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00270. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080116477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Gast Michels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7256 Walferdange, 34, rue Josy Welter.
R.C.S. Luxembourg B 119.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 01/08/2008.

Pour GAST MICHELS SARL
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2008100774/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00275. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080116473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Silvatrade A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 16.318.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100815/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13025. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Black Diamond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.385.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008100822/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT01063. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080115799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

HEDF Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 222.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.287.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July

Before us Notary Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

HEDF Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 89.165;

here represented by Cintia PROCACI, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 14th, 2008.

This proxy, signed *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole partner of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of "HEDF Spain S. à r.l.", having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg of July 20, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1833 dated September 30, 2006. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary of October 23, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2342 dated December 15, 2006.

II. The Company's share capital is currently fixed at 22,500 euro represented by 2,225 shares of one hundred euro (EUR 100.-) each.

III. The appearing party, acting in their above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting if the following:

1. Amend and restart the article of Association of the Company;
2. Appointment of Class A and class B Managers.

After this had been set forth, the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions.

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Company's Articles of Association in their Entirety as follows:

Chapter I - Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Formation. There is established by the single shareholder a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder which owns 100% of the shares. The Company may however, at any point in time, be owned by several shareholders but not exceeding thirty (30) shareholders; notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "HEDF Spain S.à r.l."

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Managers.

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers.

In the event that the Managers believe extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent or that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or impede communications with such office or between such office and persons abroad, they may temporarily transfer the registered office, until the point in time that these abnormal circumstances have ended. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by Managers of the Company.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of Hines European Development Fund LP, a limited partnership organised under the laws of Delaware, United States of America (the "Fund").

The Company may provide financial support to Hines EDF GP LP acting in its capacity as General Partner of the Fund and to companies in which Hines EDF GP LP acting in its capacity as General Partner of the Fund, holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by the decision of a single shareholder. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II - Capital, shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two hundred twenty-two thousand five hundred Euro (€ 222,500) divided into two thousand two hundred twenty-five (2,225) with a nominal value of one hundred (100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Authorised Capital. The authorised capital of the Company is set at four million two hundred forty thousand Euro (€ 4,240,000) divided into forty-two thousand four hundred (42,400), each with a nominal value of one hundred Euro (€ 100).

The Managers are authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing shareholder(s) or any persons that have been approved by the shareholder(s) at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Managers may determine. The Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Managers may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at each shareholder general meeting.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 10. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 11. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III - Managers

Art. 13. Managers. The Company will be managed and administered by one "A Manager" and two "B Managers" whether shareholders or not ("Manager" or together the "Managers").

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder(s) or the general meeting of shareholders, will establish the tenure and the powers and competence of the Managers.

The shareholder(s) may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager, if any.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause will not put the Company into liquidation.

The Manager(s) may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager(s). Officers need not be a Manager or shareholder of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Manager(s).

Notwithstanding the foregoing, an officer of the Company may only be appointed to prepare routine notices and administrative filings with public authorities including, but not limited to, the following:

- Filing of Annual reports and financial statements
- Preparation of VAT reports/notices
- Filing corporate documents with the Luxembourg Trade and Companies Register or any other public registers
- Filing, signing, and registering any documents required to establish a newly incorporated subsidiary of the Company pursuant to a proxy granted by the Managers(s)
- Filing documents with the CSSF or other governmental regulatory agencies
- Obtaining company extracts from the Luxembourg Trade and Companies Register

In no circumstance may an officer of the Company be appointed by the Manager(s) to represent the Company towards third parties per Article 16 unless duly authorized by the Managers according to the delegation of powers in Article 15.

Art. 14. Powers of the Managers, Meetings of the Managers, Minutes. Without prejudice and subject to Articles 15 and 16, either i) the A Manager by himself or ii) both B Managers or iii) the A Manager and both the B Managers, together is/are (except as stated in the paragraphs three and four below) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the shareholder(s) are in the competence of the Managers.

For the sake of clarity, the first paragraph above means that:

- the A Manager by himself has full powers
- the A Manager and two B Managers acting together have full powers
- two B Managers acting together have full powers
- one B Manager acting alone has no decision authority

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing and the minutes shall be signed (i) by the A Manager in case the resolutions are taken by the sole A Manager, or (ii) by both B Managers in case the resolutions are taken by the B Managers, or (iii) by the A Manager and two B Managers in case the resolutions are taken by all the Managers.

Decisions of the B Managers or decisions to be taken by all the Managers (A Manager and both B Managers) are taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned (either both B Managers or all the three Managers, as the case may be) shall be held at the registered office or at such other place outside of the United Kingdom as the Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Managers may participate in a meeting of the Managers by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other provided that no Manager may so participate if, at the time of such participation, he is physically present in the UK. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers concerned is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers

Art. 15. Delegation of Powers. With the exception of the Managers granting a proxy to an officer of the Company for the incorporation of a new subsidiary of the Company in accordance with Article 14, i) the A Manager or ii) the B Managers or iii) the A Manager and two B Managers together may delegate signatory powers or proxies, or entrust permanent or temporary predefined functions to persons or agents chosen by him or them.

Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by either i) the single signature of the A Manager or ii) the joint signatures of the B Managers or iii) the joint signatures of the A Manager and the B Managers or iv) the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated pursuant to Article 15 above, but only within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Manager. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person i) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or ii) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this Article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this Article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this Article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this Article 17 shall be contractual rights.

Chapter IV - Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. In case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The initial Managers of the Company will be appointed by a resolution of the sole shareholder, HEDF Luxembourg S.à r.l. whose by laws provide that the appointment of Managers in any of its subsidiaries, present and future, require the affirmative and unanimous vote of the Hines EDF GP LP. Accordingly, the sole shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of Managers without obtaining the affirmative and unanimous vote of Hines EDF GP LP.

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxy holders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by i) the A Manager individually or ii) by two B Managers acting jointly or iii) by the A Manager and the B Managers acting jointly.

Chapter V.- Financial year, allocation of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the Managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 25. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 25. The Managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VI - Dissolution, liquidation

Art. 26. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VII - Various

Art. 27. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law.

Second Resolution

The Sole Partner resolves proceed to the following appointments:

- A Manager - Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company professionally residing at 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.
- B Manager - David Scott Braaten, a US Citizen with passport number 057384047 and professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- B Manager - Jan Henneau, a Belgium citizen, with identity card number 590-6873745-60 and professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Cost

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.200.- (one thousand two hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HEDF Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 205, route d' Arlon L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.165.

ici représentée par Cintia PROCACI, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 juillet 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "HEDF Spain S. à r.l.", ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon, ("la Société"), constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 20 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1833 du 30 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du même notaire le 23 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2342 du 15 décembre 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à 222.500 euros divisé en 2.225 parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

III. La partie comparante, agissant dans sa qualité mentionnée ci-dessus, demande au notaire soussigné d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification et refonte complète des statuts de la Société;
2. Nomination Gérants A et de Gérants B.

Après avoir exposé l'ordre du jour, la Société maintenant demande au notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination "HEDF Spain S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision des Gérants.

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants.

Au cas où les Gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par Hines European Development Fund LP, une société en commandite simple régie par le droit de l'Etat Delaware des Etats-Unis d'Amérique (le "Fonds").

La Société peut accorder toute assistance financière à Hines EDF GP LP agissant en sa qualité d'associé commandité du Fonds ainsi qu'à toutes les sociétés dans lesquelles Hines EDF GP LP agissant en sa qualité d'associé commandité du Fonds, détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II.- Capital, parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent vingt-deux mille cinq cents euros (€ 222.500) représenté par deux mille deux cent vingt-cinq (2.225) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (€ 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre millions deux cent quarante mille euros (€ 4.240.000) divisé en quarante-deux mille quatre cents (42.400) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Les Gérants sont autorisés, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par les Gérants.

Les Gérants peuvent en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Les Gérants peuvent déléguer à tout fondé de pouvoirs de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 10. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 11. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérants

Art. 13. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un "Gérant A" et deux "Gérants B", associés ou non (ci-après dénommé le "Gérant" ou ensemble dénommés les "Gérants").

Chaque Gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

Chaque Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Actionnaires. Les Gérantes pourront aussi démissionner. Les associés pourront aussi décider à une compensation pour chaque Gérants.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les Gérants pourront également nommer des fondés de pouvoir de la Société nécessaires pour les besoins de la gestion de la Société. Les Gérants pourront décider de révoquer à tout moment lesdits fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir n'aura pas besoin d'être un Gérant ou un associé de la Société. Les fondés de pouvoir nommés se verront confier leurs pouvoirs et devoirs par les Gérants.

Nonobstant ce qui précède, un fondé de pouvoir de la Société ne peut seulement être nommé que pour la préparation des affaires courantes et des tâches administratives d'enregistrement auprès des autorités publiques incluant, de manière non-exhaustive, les tâches suivantes:

- dépôt des comptes annuels
- préparation des déclarations TVA
- dépôt des actes sociétaires de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois ou auprès de toute autre institution d'enregistrement
- dépôt, signature et enregistrement de tout document nécessaire en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société suite à un mandat octroyé par les Gérants
- dépôt des documents auprès de la CSSF ou tout autre organisation gouvernementale de surveillance
- obtention d'extraits auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois

En aucune circonstance, un fondé de pouvoir de la Société ne peut être nommé par les Gérants afin de représenter la Société envers une tierce partie conformément à l'Article 16, à moins d'être dûment autorisé par le Gérant A en vertu de la délégation de pouvoirs prévue à l'Article 15 ci-après.

Art. 14. Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès-Verbal. Sans préjudice et sous réserve des Articles 15 et 16, soit (i) le Gérant A agissant seul ou (ii) les Gérants B agissant conjointement, ou (iii) le Gérant A conjointement les Gérants B a (ont) (excepté comme il sera décrit dans les paragraphes 3 et 4 ci-dessous) les pouvoirs les plus étendus

pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants.

Pour des raisons de clarté, le paragraphe ci-dessus signifie que:

- le Gérant A agissant seul a les pleins pouvoirs;
- le Gérant A agissant conjointement avec les Gérants B ont les pleins pouvoirs;
- les Gérants B agissant conjointement ont les pleins pouvoirs
- un Gérant B agissant seul n'a aucune autorité de décision

Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés (i) par le Gérant A dans le cas où les résolutions sont prises par le seul Gérant A, ou (ii) par chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par les Gérants B, ou (iii) par le Gérant A et chacun des Gérants B dans le cas où les résolutions sont prises par tous les Gérants.

Les décisions des Gérants B ou les décisions prises par tous les Gérants (le Gérant A et chacun des Gérants B) sont prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants (soit réunissant chacun des Gérants B ou les trois Gérants, le cas échéant) doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par les Gérants à l'exception de la Grande-Bretagne. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Les Gérants peuvent participer aux réunions de Gérants par le biais de conférences téléphoniques, vidéoconférences ou par tout autre moyen similaire de communication permettant la participation simultanée de plusieurs personnes mais aucun Gérant physiquement présent en Grande-Bretagne pourra participer aux réunions de Gérants. Une telle participation équivaldra à une présence physique lors de la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants concernés est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion desdits Gérants. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. A l'exception du mandat octroyé par les Gérants à un fondé de pouvoir de la Société en vue de la constitution d'une nouvelle filiale de la Société conformément à l'Article 14, i) le Gérant A ii) les Gérants B iii) le Gérant A conjointement avec les Gérants B peut conférer des pouvoirs de signature ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée soit par (i) la signature individuelle du Gérant A ou (ii) par les signatures conjointes des Gérants B ou par (iii) les signatures conjointes du Gérant A et des Gérants B (iv) la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué conformément à l'Article 15, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (i) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (ii) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où les Gérants l'estiment recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera pas les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Chapitre IV.- Assemblées des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants initiaux de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, HEDF Luxembourg S.à r.l, dont les statuts prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de Hines EDF GP LP. En conséquence, l'associé unique de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des Gérants sans obtenir l'accord unanime de Hines EDF GP LP.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par (i) le Gérant A individuellement ou (ii) et par les deux Gérants B conjointement ou (iii) le Gérant A conjointement avec les deux Gérants B.

Chapitre V.- Année sociale, affectation des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 25. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Art. 26. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 27. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 28. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder aux nominations suivantes:

- Gérant A - Hines International Fund Management LLC, une société à responsabilité limitée de droit américain du Delaware, dont le siège social est situé à 2800 Post Oak Boulevard, Houston, Texas 77056.

- Gérant B - M. David Scott Braaten, citoyen américain avec comme numéro de passeport le 057384047 et dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- Gérant B - Jan Henneau, citoyen belge avec comme numéro de carte d'identité 590-6873745-60, et dont la résidence professionnelle est située au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Procaci et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 juillet 2008, LAC/2008/30093. — Reçu douze euros Eur 12,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER

Référence de publication: 2008101097/5770/610.

(080115947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Emerald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 131.406.

L'an deux mil huit, le trente mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme „EMERAULD S.A." avec siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. SPOO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 131.406 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2260 du 10 octobre 2007 et dont les statuts ont été modifiés le 11 janvier 2008 suivant acte reçu par le notaire instrumentant publié au Mémorial C numéro 1076 du 30 avril 2008,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration de la société, prise en sa réunion du 20 mai 2008.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé „ne varietur" par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Le capital souscrit est fixé à trois cent mille EUROS (EUR 300.000,-) représenté par trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de cinq millions cent mille euros (EUR 5.100.000,-).

3.- Que dans sa réunion du 20 mai 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation du capital social jusqu'à concurrence de EUR 520.000,- (cinq cent vingt mille EUROS),

pour le porter de son montant actuel de trois cent mille EUROS (EUR 300.000,-) à EUR 820.000,- (huit cent vingt mille EUROS) par la création de 520 (cinq cent vingt) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille EUROS (EUR 1.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par:

ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, laquelle a souscrit les 520 (cinq cent vingt) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de EUR 520.000,- (cinq cent vingt mille EUROS).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription.

La somme de EUR 520.000,- (cinq cent vingt mille EUROS) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 820.000,- (huit cent vingt mille EUROS) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à huit cent vingt mille EUROS (EUR 820.000,-) représenté par huit cent vingt (820) actions d'une valeur nominale de mille EUROS (EUR 1.000,-) chacune».

Déclaration - frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Salvatore Desiderio, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 5 juin 2008 LAC / 2008 / 22766. - Reçu à 0,50%: deux mille six cents euros (€ 2.600.-).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008101099/202/58.

(080117092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

Spirits International B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.481.

In the year two thousand and eight, on the tenth, day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Spirits International B.V.", a private company with limited liability, having its registered office at Rotterdam, The Netherlands, incorporated by deed enacted on 2 March 1999, registered with the Rotterdam Trade Register under number 27178367 (the "Company"), having migrated to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, enacted on 9 January 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.481 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 359 and dated 13 March 2007, lastly amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, enacted on 19 March 2008 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1027 and dated 25 April 2008.

835 (eight hundred thirty-five) shares are owned by "SPI Group SA", a company registered under the laws of Switzerland, with registered office at Place de la Fusterie 12, 1204, Geneva, Switzerland;

150 (one hundred fifty) shares are owned by "Olympe Anacot B.V." with registered office at Laan van Meedervoort 25 L, 2517 AC 's-Gravenhage, The Netherlands; and

15 (fifteen) shares are owned by Mr Levon Shalvovich Khanan, with professional address at Profsojuznaya Street, bld 55, apt. 51, Russia - Moscow, all shares together representing the whole share capital of the Company.

All here represented by Mr Brendan D. Klapp, employee, with professional address at 37, rue des Alliés, L-4412 Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal, which proxies, after having been signed by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed thereto to be registered with the minutes.

The shareholders of the Company, exercising the powers of the General Meeting, request the notary to act that:

I.- All the shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the transfer of the effective place of management of the Company with retroactive effect on 1 April 2008;
3. Subsequent amendment of article 2. paragraph 2. of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

III.- The meeting was provided with a copy of the minutes of the resolutions of the shareholders of the Company dated 3 July 2008 approving the amendment of the articles of association of the Company, including the deed of amendment of the articles of association of the Company executed on 10 July 2008; and

All the above mentioned documentation initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the represented shareholders, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to approve, with retroactive effect on 1 April 2008, the transfer of the effective place of management of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg to 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

It is unanimously resolved to approve the resolutions of the shareholders dated 3 July 2008 resolving, inter alia, to amend and restate article 2. paragraph 2. of the articles of association of the Company by way of a deed of amendment executed on 10 July 2008, as approved by resolution of the shareholders of the Company on 3 July 2008, before Mr Jacobus Leonardus Frederik Joseph Verasdonck, civil law notary at Amsterdam, and to ratify the current version of article 2. paragraph 2. of the articles of association of the Company, the terms of which are reproduced hereafter:

"(...)

2. The registered seat of the Company is in Rotterdam, The Netherlands. The Company has its effective place of management in Luxembourg, the Grand-Duchy of Luxembourg.

The effective place of management may be transferred to any place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the management board of the Company, which resolution is subject to the prior approval of the general meeting. The Company's branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Meeting. The Company is established for an unlimited duration."

Declaration

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de «Spirits International B.V.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Rotterdam, Pays Bas, constituée suivant acte daté du 2 mars 1999, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Rotterdam sous le numéro 27178367 (la «Société»), ayant migrée au Luxembourg suivant un acte de Maître Jean-Joseph Wagner daté du 9 janvier 2007, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.481 et publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 359 et datée du 13 mars 2007, dernièrement modifié conformément à un acte notarié, daté du 19 mars 2008 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1027 et datée du 25 avril 2008.

835 (huit cent trente-cinq) parts sociales sont détenues par «SPI Group SA», une société enregistrée sous le droit Suisse, ayant son siège social Place de la Fusterie 12, 1204, Genève, Suisse;

150 (cent cinquante) parts sociales sont détenues par «Olympe Anacot B.V.», ayant son siège social au Laan van Meedervoort 25 L, 2517 AC 's-Gravenhage, Les Pays-Bas; et

15 (quinze) parts sociales sont détenues par Monsieur Levon Shalvovich Khanan, ayant son adresse professionnelle à Profsojuznaya Street, bld 55, apt. 51, Russie - Moscou, toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Tous, ici représentés par M. Brendan D. Klapp, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 37, rue des Alliés, L-4412 Belvaux, Grand- Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous-seing privé, lesquelles procurations, une fois signées par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Les associés de la Société, exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale, requiert le notaire d'acter que:

I.- Toutes les parts sociales sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés de la Société ont été préalablement informés.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du transfert du siège effectif de direction de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} April 2008;
3. Modification subséquente de l'article 2. paragraphe 2. des statuts de la Société; et

4. Divers.

III.- Lors de la réunion, a été fournie, une copie du procès-verbal des résolutions des associés de la Société datée du 3 juillet 2008 approuvant la modification des statuts de la Société, comprenant l'acte modificatif des statuts de la Société signé le 10 juillet 2008; et

Toute la documentation ci-avant mentionnée paraphée «ne varietur» par le mandataire des associés représentés et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes minutes pour être enregistrée avec elles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés existants, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente réunion; les associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et se considèrent valablement convoqués et par conséquent acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'approuver, avec effet rétroactif au 1^{er} April 2008, le transfert du siège effectif de direction de la Société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg au 7, rue Nicolas Bové à L-1253, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé d'approuver les résolutions des associés datées du 3 juillet 2008 décidant de modifier et de rééditer l'article 2. paragraphe 2. des statuts de la Société au moyen d'un acte modificatif signé le 10 juillet 2008, tel qu'approuvé par résolution des associés de la Société le 3 juillet 2008, devant M. Jacobus Leonardus Frederik Joseph Verasdonck, notaire de droit civil à Amsterdam, et de ratifier la présente version de l'article 2. paragraphe 2. des statuts de la Société, dont les termes sont reproduits ci-après:

" (...)

2. Le siège social de la Société est situé à Rotterdam, Pays-Bas.

La Société a son siège effectif de direction à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège effectif de direction peut-être transféré à tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du conseil de gérance de la Société, laquelle résolution est sujette à l'approbation préalable de l'assemblée générale. Les succursales de la Société ou les autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une résolution de l'Assemblée Générale. La Société est constituée pour une période illimitée.»

Déclaration

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été clôturée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été signé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, aux jour et heures indiquées au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le soussigné notaire qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des personnes présentes, en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, la version anglaise prévaudra.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9396. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 Août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008101103/239/149.

(080116057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

MTLP Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEP III Investment 8 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.664.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of July.

Before US, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appear:

CEP III Participations S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.711,

here represented by Ms. Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg within the month of July 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "CEP III Investment 8 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.664, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 16th, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n° 1433 of June 11th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to change the name of the Company to "MTLP Luxembourg 1 S.à r.l".

IV. Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "MTLP Luxembourg 1 S.à r.l".

V. The sole shareholder resolves to convert the current currency of the Company's share capital, which is stated in Euro, into British Pounds. Consequently, the Company's share capital, amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is converted into nine thousand nine hundred and thirty-five British Pounds (GBP 9,935.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without indication of nominal value, applying a median interbank exchange rate of GBP 0.7948 for EUR 1.00 as displayed on oanda.com as at July 22nd, 2008.

VI. The sole shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares without indication of nominal value into twelve thousand (12,000) shares without indication of nominal value, for a share capital that remains set to nine thousand nine hundred and thirty-five British Pounds (GBP 9,935.-).

VII. Pursuant to the above conversion of the current currency of the Company's share capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at nine thousand nine hundred and thirty-five British Pounds (GBP 9,935.-) represented by twelve thousand (12,000) shares without indication of nominal value."

VIII. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEP III Participations S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711,

ici représentée par Mlle. Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, au mois de juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "CEP III Investments 8 S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.664, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1433 du 11 juin 2008.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «MTLP Luxembourg 1 S.à r.l.».

IV. Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination "MTLP Luxembourg 1 S.à r.l." »

V. L'associé unique décide de modifier la devise du capital social de la Société, jusqu'alors exprimée en Euro, en Livres Sterling. Par conséquent, le capital social de la Société, d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), est converti en neuf mille neuf cent trente-cinq Livres Sterling (GBP 9.935,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, le taux de change moyen interbancaire étant de GBP 0,7948 pour EUR 1,00, tel qu'affiché sur le site oanda.com à la date du 22 juillet 2008.

VI. L'associé unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale en douze mille (12.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, pour un capital social qui reste fixé à neuf mille neuf cent trente cinq Livres Sterling (GBP 9.935,-).

VII. Suite à la conversion du capital social de la Société d'Euro en Livre Sterling, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf mille neuf cent trente-cinq Livre Sterling (GBP 9.935,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

VIII. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (€ 1.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008. LAC/2008/31212. - Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008101108/211/112.

(080116313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

LaSalle UK Property Company III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.841.

In the year two thousand and eight, on the first day of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its name and on behalf of LaSalle UK Commercial Property Fund, a mutual investment fund organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mr. Raphaël Poncelet, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given.

The said proxy, "initialled ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of LaSalle UK Property Company III S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.841 (the "Company"), incorporated under the law of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 27 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 944 of September 26, 2005, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, then notary residing in Mersch, on October 11, 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of TWENTY-EIGHT THOUSAND POUNDS (GBP 28,000.-) so as to raise it from its present amount of FIVE HUNDRED AND FORTY-FOUR THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY POUNDS (GBP 544,540.-) up to FIVE HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY POUNDS (GBP 572,540.-) by the issue of ONE THOUSAND FOUR HUNDRED (1,400) new Class F shares, each having a par value of TWENTY POUNDS (GBP 20.-).

The ONE THOUSAND FOUR HUNDRED (1,400) new Class F shares are subscribed by LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) created and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, acting in its own name and on behalf of LaSalle UK Commercial Property Fund, a mutual investment fund organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, here represented as aforementioned.

The ONE THOUSAND FOUR HUNDRED (1,400) new Class F shares have been fully paid up in cash by the subscriber so that the total sum of TWENTY-EIGHT THOUSAND POUNDS (GBP 28,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder resolves that all the Class F shares shall have the exclusive right to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of the property Fishers Hotel, 75-79 Atholl Road, Pitlochry, Perthshire.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves (i) to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation and (ii) to amend the seventh paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation:

(i) the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at FIVE HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED AND FORTY POUNDS (GBP 572,540.-) represented by TWENTY-EIGHT THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-SEVEN (28,627) shares of a nominal value of TWENTY POUNDS (GBP 20.-) each, issued as follows:"

(ii) the seventh paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

- SEVEN THOUSAND FOUR HUNDRED AND THREE (7,403) shares of Class F. The shares of Class F have the exclusive right to obtain all or part of the net proceeds from the disposal of the property Fishers Hotel, 75-79 Atholl Road, Pitlochry, Perthshire, in accordance with the provisions of Article 7 of the Articles of Incorporation.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 2,500.-

For the purpose of registration, the increase of capital is valued at EUR 35,476.62.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK Commercial Property Fund, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de LaSalle UK Property Company III S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107 841 (ci-après la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 944 du 26 septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 11 octobre 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de VINGT-HUIT MILLE LIVRES STERLING (GBP 28.000,-) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT QUARANTE-QUATRE MILLE CINQ CENT QUARANTE LIVRES STERLING (GBP 544,540,-), à celui de CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENT QUARANTE LIVRES STERLING (GBP 572,540,-), par l'émission de MILLE QUATRE CENTS (1.400) parts sociales nouvelles de la Catégorie F d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (GBP 20,-) chacune.

Les MILLE QUATRE CENTS (1.400) parts sociales nouvelles de la Catégorie F sont souscrites par LaSalle UK Commercial Management Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, agissant en son propre nom et pour compte de LaSalle UK Commercial Property Fund, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Les MILLE QUATRE CENTS (1.400) parts sociales nouvelles de la Catégorie F ont été entièrement libérées en espèces par le souscripteur, de sorte que la somme de VINGT-HUIT MILLE LIVRES STERLING (GBP 28.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que toutes les parts sociales de la Catégorie F auront le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété Fishers Hotel, 75-79 Atholl Road, Pitlochry, Perthshire.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide (i) de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts et (ii) de modifier le septième paragraphe de l'article 6 des Statuts:

(i) le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENT QUARANTE LIVRES STERLING (GBP 572.540,-) représenté par VINGT-HUIT MILLE SIX CENT VINGT-SEPT (28.627) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (GBP 20,-) chacune, émises comme suit:"

(ii) le septième paragraphe de l'article 6 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

- SEPT MILLE QUATRE CENT TROIS (7.403) parts de la catégorie F. Les parts de la catégorie F ont le droit exclusif d'obtenir tout ou partie du produit net de cession de la propriété Fishers Hotel, 75-79 Atholl Road, Pitlochry, Perthshire, conformément aux dispositions de l'article 7 des Statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 2.500,-

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à EUR 35.476,62.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: R. PONCELET, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28423. — Reçu cent soixante deux euros un cent (162.01 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008101119/242/126.

(080116927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

NetBiz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 114.051.

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NetBiz S.A., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.051, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 864 du 3 mai 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ulf BONDE, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF, employé privé, demeurant à Bereldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna Cecilia BONDE, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés ou dans laquelle elle s'intéresse directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location, la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

2. Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.»

3. Nominations statutaires.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les trente et une (31) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés ou dans laquelle elle s'intéresse directement ou indirectement.

La Société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location, la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. dernier alinéa.** La société se trouve engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs actuellement en fonction et nomme en leur remplacement:

a) Monsieur Ulf BONDE, employé privé, né à Härlanda (Suède), le 22 avril 1971, demeurant à L-2666 Luxembourg, 13, rue Emile Verhaeren,

b) Madame Anna Cecilia BONDE, administrateur de sociétés, née à Limhamn (Suède), le 10 juillet 1971, demeurant à L-2666 Luxembourg, 13, rue Emile Verhaeren,

c) Monsieur Bo Christer BONDE, retraité, né à Engelbrekt (Suède), le 25 août 1936, demeurant à 5 Falsterbogården, S-239 40 Falsterbo (Suède).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et nomme en son remplacement:

KOBU S.à r.l., avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue Fort Wallis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84.077.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentale par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise:

In the year two thousand and eight, on the tenth of July.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of «NetBiz S.A.», a société anonyme, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 114.051, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 7, 2005, published in the Mémorial C, number 864 of May 3, 2006.

The meeting is opened by Mr Ulf BONDE, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Mr Guy STREFF, private employee, residing in Bereldange.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Anna Cecilia BONDE, director, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies or in which it has a direct or indirect substantial interest.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations whether related to real estate assets or otherwise, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company is also the acquisition, the holding, the assertion, the leasing, the management and the realization of real estates on its own account, as well in Luxembourg as in foreign countries."

2. Amendment of the last paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"The corporation is committed by the joint signatures of two directors."

3. Statutory appointments.

II.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed by the shareholders present, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

III. - It appears from the attendance list, that all the thirty- one (31) shares representing the whole share capital of thirty-one thousand euros (31.000,- €) are represented at the present extraordinary general meeting.

The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting decides to amend Article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 2.** The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies or in which it has a direct or indirect substantial interest.

The Company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations whether related to real estate assets or otherwise, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company is also the acquisition, the holding, the assertion, the leasing, the management and the realization of real estates on its own account, as well in Luxembourg as in foreign countries."

Second resolution

The general meeting decides to amend the last paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. last paragraph.** The corporation is committed by the joint signatures of two directors."

Third resolution

The general meeting accepts the resignation of the directors currently in office and appoints in their replacement:

a) Mr Ulf BONDE, private employee, born in Härlanda (Sweden) on April 22, 1971, residing in L-2666 Luxembourg, 13, rue Emile Verhaeren,

b) Mrs Anna Cecilia BONDE, director, born in Limhamn (Sweden) on July 10, 1971, residing in L-2666 Luxembourg, 13, rue Emile Verhaeren,

c) Mr Bo Christer BONDE, retired, born in Engelbrekt (Sweden) on August 25, 1936, residing in 5, Falsterbogarden, S-239 40 Falsterbo (Sweden).

Their mandate shall expire at the end of the general meeting of the year 2014.

Fourth resolution

The general meeting accepts the resignation of the auditor of the company currently in office and appoints in his replacement:

KOBU S. a r.l., with registered office in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue Fort Wallis, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 84.077.

Its mandate shall expire at the end of the general meeting of the year 2014.

There being no further business, the meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by a English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: U. Bonde, G. Streff, A.C. Bonde, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 21 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30064. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008101123/212/177.

(080116542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Riverside European Combi Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.519.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The limited liability company "RIVERSIDE EUROPE COMBI PARTICIPATIONS, LLC", a company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4376484,

represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Riverside European Combi Participations S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 130519, incorporated by deed of M^e Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on July 25, 2007, published in the Mémorial C number 2007 of September 17, 2007, and whose articles of incorporation have been amended by deed of M^e Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on August 21, 2007, published in the Memorial C number 2823 of December 6, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) in order to raise it from its present amount of ninety one thousand and five hundred Euro (EUR 91,500.-) to one hundred forty one thousand and five hundred Euro (EUR 141,500.-) by the issue of one hundred thousand (100,000) new shares with a nominal value of fifty Cents (EUR 0.50) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

There now appeared, Ms Laetitia LENTZ, pre-named, who declares subscribing in the name and on behalf of the company "RIVERSIDE EUROPE COMBI PARTICIPATIONS, LLC", pre-named, the one hundred thousand (100,000) new shares and paying said shares fully by contribution in cash of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-).

The amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend paragraph one of article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 5. Paragraph 1. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one hundred forty one thousand and five hundred Euro (EUR 141,500.-) divided into two hundred and eighty three thousand (283,000) shares with a nominal value of fifty Cents (EUR 0.50) each, all of which are fully paid up (together hereafter the "shares")."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "RIVERSIDE EUROPE COMBI PARTICIPATIONS, LLC", une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4376484,

représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Riverside European Combi Participations S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 130519, constituée par acte de M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2007 du 17 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés par acte de M^e Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2823 du 6 décembre 2007,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-onze mille cinq cents Euros (EUR 91.500,-) à cent quarante et un mille cinq cents Euros (EUR 141.500,-) par l'émission de cent mille (100.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Cents (EUR 0,50) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Est intervenu, ensuite Mademoiselle Laetitia LENTZ, pré-nommée, qui déclare souscrire au nom et pour compte de la société "RIVERSIDE EUROPE COMBI PARTICIPATIONS, LLC", pré-nommée, les cent mille (100.000) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par apport en espèces de cent cinquante mille Euros (EUR 50.000,-).

La somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante et un mille cinq cents Euros (EUR 141.500,-) représenté par deux cent quatre-vingt-trois mille (283.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Cents (EUR 0,50) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées, (ensemble "les parts sociales").

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille quatre cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 juillet 2008. Relation GRE/2008/2998. — Reçu Deux cent cinquante euros 0,5 %: 250,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008101111/231/110.

(080116971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2008.

**MTLP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEP III Investment 10 S.à r.l.).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.662.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of July.

Before US, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appear:

CEP III Participations S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.711,

here represented by Ms. Flora Gibert, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg within the month of July 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "CEP III Investment 10 S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.662, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 16th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1420 of June 10th, 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to change the name of the Company to "MTLP Management S.à r.l.".

IV. Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "MTLP Management S.à r.l.".

V. The sole shareholder resolves to convert the current currency of the Company's share capital, which is stated in Euro, into British Pounds. Consequently, the Company's share capital, amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is converted into nine thousand nine hundred and thirty-five British Pounds (GBP 9,935.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without indication of nominal value, applying a median interbank exchange rate of GBP 0.7948 for EUR 1.00 as displayed on oanda.com as at May 22nd, 2008.

VI. The sole shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12,500) shares without indication of a nominal value into twelve thousand (12,000) shares without indication of a nominal value, for a share capital that remains set to nine thousand nine hundred and thirty-five British Pounds (GBP 9,935.-);

VII. Pursuant to the above conversion of the current currency of the Company's share capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at nine thousand nine hundred and thirty-five British Pounds (GBP 9,935.-) represented by twelve thousand (12,000) shares without indication of nominal value"

VIII. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (€1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CEP III Participations S.à r.L, SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant la qualité de société d'investissement en capital à risque (SICAR), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711,

ici représentée par Mlle. Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, au mois de juillet 2008. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "CEP III Investments 10 S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.662, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 16 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1420 du 10 juin 2008.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «MTLP Management S.à r.l.».

IV. Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination "MTLP Management S.à r.l."»

V. L'associé unique décide de modifier la devise du capital social de la Société, jusqu'alors exprimée en Euro, en Livres Sterling. Par conséquent, le capital social de la Société, d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500.-), est converti en neuf mille neuf cent trente-cinq Livres Sterling (GBP 9.935.-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, le taux de change moyen interbancaire étant de GBP 0,7948 pour EUR 1,00, tel qu'affiché sur le site oanda.com à la date du 22 juillet 2008.

VI. L'associé unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale en douze mille (12.000) parts sociales sans valeur nominale pour un capital social qui reste fixé à neuf mille neuf cent trente-cinq Livres Sterling (GBP 9.935.-).

VII. Suite à la conversion du capital social de la Société d'Euro en Livre Sterling, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf mille neuf cent trente-cinq Livre Sterling (GBP 9.935,-) représenté par douze mille (12.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

VIII. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (€ 1.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2008. LAC/2008/31214. - Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008101110/211/110.

(080116279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

Fiduciaire Patrick Tritten S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.726.

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Marc VAN HOEK; expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Patrick TRITTEN, expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, rue de la Fontenette à CH-Carouge-Genève.

- Monsieur Claude MARCET; expert-comptable, demeurant professionnellement au 23, rue de la Fontenette à CH-Carouge-Genève,

en vertu de deux procurations annexées au présent acte,

agissant comme actionnaires de la société anonyme «FIDUCIAIRE PATRICK TRITTEN S.A.», avec siège à L- 2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau (RC B No 69.726) constituée sous la dénomination de «GANDEL INVESTISSEMENT S.A.», suivant acte notarié du 10 mai 1999, publié au Mémorial C No 545 du 15 juillet 1999

Le capital social de la société est de trente-et-un mille euro (€ 31.000.-), représenté par mille actions d'une valeur nominale de trente-et-un (€ 31.-) chacune.

Lesdits comparants ont requis le notaire de faire acter les modifications suivantes,

1.- transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée.

2. acceptation de la démission du conseil d'administration Messieurs Patrick TRITTEN, administrateur et administrateur délégué, Claude MARCET, administrateur, et Marc VAN HOEK, administrateur et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

3. acceptation de la démission de la société LUXFIDUCIA S.à.r.l., en tant que commissaire aux comptes, et octroi d'une décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

4. refonte des statuts.

A cet effet, les comparants ont donné décharge au conseil d'administration pour l'exercice de son mandat ainsi qu'au commissaire aux comptes.

Suite aux décisions prises par les comparants, les statuts ont désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe depuis le 10 mai 1999 une société à responsabilité limitée avec le dénomination actuelle de « FIDUCIAIRE PATRICK TRITTEN S.à.r.l. ».

Art. 2. Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'activité générale d'une fiduciaire et notamment la tenue de comptabilités, le conseil fiscal, la révision de comptes et de l'administration de sociétés.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à trente-et-un mille euro (€ 31.000.-) divisé en mille parts sociales d'une valeur nominale de € 31.- chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Patrick TRITTEN, préqualifié,	999 parts
- Monsieur Claude MARCET; préqualifié,	1 part
Total:	1.000 parts

Gérance

Sont nommés gérants:

- Monsieur Patrick TRITTEN; préqualifié

- Monsieur Claude MARCET; préqualifié.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent quarante (€ 840.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire, par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: VAN HOEK, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 06 juin 2008. Relation: EAC/2008/7638. — Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 juillet 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008101115/207/77.

(080116416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

WPA Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.020.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.600.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 27 juin 2008

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des gérants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil de gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, demeurant au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jacques LOESCH, demeurant au 35, avenue John F. Kennedy, L-1734 Luxembourg;
- Monsieur Tom LOESCH, demeurant au 35, avenue John F. Kennedy, L-1734 Luxembourg;
- Monsieur W. Kenneth McCARTER, demeurant à Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, M5K 1 N2 Toronto, Ontario, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WPA Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2008101855/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, réf. LSO-CT00597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Vertime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 50.977.

—
Extrait des décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26.11.2007

Il est décidé de révoquer M. SANTANA de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Guy BERNARD

Administrateur-gérant

Référence de publication: 2008101830/4115/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02042. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.608.

—
Lors d'une résolution en date du 24 juillet 2008, l'associé unique de AIPP Asia Select Soparfi S.à r.l. a décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprise de la société pour une durée d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008101848/801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.083.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Michael Jonas, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting for the account of:

- HCA Switzerland Finance GmbH, a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich and registered with the Register of Companies of Switzerland under number CH.660.1.219.999-6, and

- HCA International Finance LLP, a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America,

by virtue of two proxies given on 29 May 2008 and 28 May 2008 respectively, annexed to the deed dated 30 May 2008 (Deed no. 20 584 of the undersigned notary) of HCA Switzerland GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg (the "Company"), incorporated under the laws of Gibraltar on 27 July 2007 and whose registered seat has been transferred from Gibraltar to Luxembourg with effect as from 1 October 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary of 1 October 2007, published in the Memorial C number 2767 of 30 November 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-133.083. The articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 30 May 2008, not yet published in the Mémorial C, such deed documenting the resolutions of the sole shareholder which among other resolved to increase the subscribed capital.

The appearing party, acting in the capacity as stated above, after having declared that the amount of the contribution in kind made to the Company had been correctly stated, but that the allocation of such contribution in kind between share capital and share premium account of the Company had been erroneously stated, has requested the notary to correct the deed of 30 May 2008 received by the undersigned notary as follows:

- item 1 of the Agenda is entirely replaced as follows:

"To increase the Company's corporate capital by an amount of thousand two hundred twenty-three euro (EUR 1,223.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to thirteen thousand seven hundred twenty-three euro (EUR 13,723.-) represented by thirteen thousand seven hundred twenty-three (13,723) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

- item 2 of the Agenda is entirely replaced as follows:

"To issue thousand two hundred twenty-three (1,223.-) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares."

- item 3 of the Agenda is entirely replaced as follows:

"To accept the subscription for these thousand two hundred twenty-three (1,223) new shares by HCA International Finance LLP, a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America ("HCA International Finance LLP") and to accept payment in full for such new shares, with an aggregate share premium of twenty-one million five hundred sixty-five thousand seven hundred forty seven euro and eighty-three cents (EUR 21,565,747.83), by a contribution in kind consisting in the shares held by HCA International Finance LLP in La Tour Finance Limited Partnership, a company governed by the laws of England, having its principal place of business at Klausstrasse 33, CH-8034, Zürich, Switzerland ("La Tour Finance Limited Partnership") and having an aggregate value of twenty-one million five hundred sixty-six thousand nine hundred seventy euro and eighty-three cents (EUR 21,566,970.83) based on a British Pound (GBP) equivalent of seventeen million forty-one thousand hundred forty-two British Pounds (GBP 17,041,142.-) converted on the basis of an exchange ratio of the European Central Bank as at 30 April 2008 of EUR 1 = GBP 0.79015.

- the first resolution is entirely replaced as follows:

"The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of thousand two hundred twenty-three euro (EUR 1,223.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to thirteen thousand seven hundred twenty-three euro (EUR 13,723.-) represented by thirteen thousand seven hundred twenty-three (13,723) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

- the second resolution is entirely replaced as follows:

"The sole shareholder resolves to issue thousand two hundred twenty-three (1,223) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares."

- the third resolution is entirely replaced as follows:

"Thereupon, now appeared M^e Michael Jonas, aforementioned, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact of "HCA International Finance LLP", aforementioned (the "Subscriber"), by virtue of a proxy given on 28 May 2008, and declared to subscribe for the thousand two hundred twenty-three (1,223) new shares and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of thousand two hundred twenty-three euro (EUR 1,223.-), together with a share premium of twenty-one million five hundred sixty-five thousand seven hundred forty seven euro and eighty-three cents (EUR 21,565,747.83), by a contribution in kind consisting in the shares held by HCA International Finance LLP in La Tour Finance Limited Partnership, aforementioned, (the "Contribution"), having an aggregate value of twenty-one million five hundred sixty-six thousand nine hundred seventy euro and eighty-three cents (EUR 21,566,970.83) based on a British Pound (GBP) equivalent of seventeen million forty-one thousand hundred forty-two British Pounds (GBP 17,041,142.-) converted on the basis of an exchange ratio of the European Central Bank as at 30 April 2008 of EUR 1 = GBP 0.79015.

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that it is the legal and beneficial owner of the Contribution and that the Contribution is free of any lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of this Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The value of the Contribution has been certified by a special report of 29 May 2008, signed by the duly authorized representatives of the Company, which special report will remain attached to the present deed for the purpose of registration (the "Report").

Thereupon, the sole shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the thousand two hundred twenty-three (1,223) new shares to the Subscriber.

- the fourth resolution is entirely replaced as follows:

«As a result of the above, the sole shareholder resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital. (paragraph 1).** The subscribed capital of the Company is set at thirteen thousand seven hundred twenty-three euro (EUR 13,723.-) divided into thirteen thousand seven hundred twenty-three (13,723) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

Herr Michael Jonas, Rechtsanwalt, mit Anschrift in Luxemburg, handelnd für Rechnung von:

- HCA Switzerland Finance GmbH, eine nach dem schweizerischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich, Schweiz, eingetragen im Schweizer Handelsregister unter CH.660.1.219.999-6, und

- HCA International Finance LLP, eine limited liability partnership eingetragen im US-Bundesstaat Delaware und mit Hauptgeschäftssitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika,

auf Grund zweier Vollmachten, die am 29. Mai 2008 bzw. am 28. Mai 2008 ausgestellt wurden, die der Urkunde vom 30. Mai 2008 (Urkunde Nr. 20 584 des unterzeichnenden Notars) beigelegt sind, von HCA Switzerland GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, welche nach den Gesetzen von Gibraltar am 27. Juli 2007 gegründet wurde und deren Gesellschaftssitz von Gibraltar nach Luxemburg mit Effekt zum 1. Oktober 2007 verlegt wurde, gemäß einer Urkunde vom unterzeichnenden Notar vom 1. Oktober 2007 und im Memorial C unter Nummer 2767 am 30. November 2007 veröffentlicht wurde und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 133.083, (die "Gesellschaft"). Die Satzung wurde das letzte Mal durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 30. Mai 2008 geändert, die noch nicht im Memorial C veröffentlicht wurde, diese Urkunde dokumentiert die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters, der unter anderem eine Kapitalerhöhung beschloss.

Die erscheinende Partei, vertreten wie oben dargestellt, nachdem sie erklärt hat, dass der Betrag der Sachkapitaleinlage korrekt erwähnt ist, aber dass die Aufteilung dieser Sachkapitaleinlage zwischen dem Gesellschaftskapital und dem Aufgeld falsch wiedergegeben ist, hat den unterzeichnenden Notar aufgefordert, die Urkunde vom 30. Mai 2008 wie folgt zu berichtigen:

- Punkt 1 der Tagesordnung wird vollständig wie folgt ersetzt:

"Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von tausend zweihundertdreißig Euro (EUR 1.223,-), um das bestehende Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) auf dreizehntausend-siebenhundertdreißig Euro (EUR 13.723,-), aufgeteilt in dreizehntausend-siebenhundertdreißig (13.723) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen."

- Punkt 2 der Tagesordnung wird vollständig wie folgt ersetzt:

"Ausgabe von tausendzweihundertdreißig (1.223) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind."

- Punkt 3 der Tagesordnung wird vollständig wie folgt ersetzt:

"Annahme der Zeichnung der tausendzweihundertdreißig (1.223) neuen Gesellschaftsanteile durch HCA International Finance LLP, eine limited liability partnership eingetragen im US-Bundesstaat Delaware und mit Hauptsitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika ("HCA International Finance LLP") und Annahme der vollständigen Einzahlung dieser neuen Gesellschaftsanteile sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von einundzwanzig Millionen fünfhundertfünfundsechzigtausend siebenhundert-siebenundvierzig Euro und dreiundachtzig Cents (EUR 21.565.747,83) durch eine Sacheinlage, die durch Einbringung der Gesellschaftsanteile gehalten von HCA International Finance LLP in La Tour Finance Limited Partnership, eine Gesellschaft welche nach den englischen Gesetzen besteht und ihren Amtssitz in Klausstrasse 33, CH-8034, Zürich, Schweiz, hat ("La Tour Finance Limited Partnership"), und die einen Gesamtwert von einundzwanzig Millionen fünfhundertsechundsechzigtausendneuhundertsiebzig Euro und dreiundachtzig Cents (EUR 21.566.970,83) haben, basierend auf einem Gegenwert in britischen Pfund (GBP) von siebzehn Millionen einundvierzigtausendeinhundertzweiundvierzig britische Pfund (GBP 17.041.142,-) umgewandelt nach dem Umtauschratio der Europäischen Zentralbank vom 30. April 2008 welcher EUR 1 = GBP 0,79015 entspricht."

- Der erste Beschluss wird vollständig wie folgt ersetzt:

"Die Alleingeschafterin beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von tausend zweihundertdreißig Euro (EUR 1.223,-), um das bestehende Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) auf dreizehntausend siebenhundertdreißig Euro (EUR 13.723,-), aufgeteilt in dreizehntausend-siebenhundertdreißig (13.723) Gesellschafts-anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

- Der zweite Beschluss wird vollständig wie folgt ersetzt:

Die Alleingeschafterin beschließt die Ausgabe von tausend zweihundertdreißig (1.223) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

- Der dritte Beschluss wird vollständig wie folgt ersetzt:

"Daraufhin erschien M^e Michael Jonas, zuvor erwähnt, handelnd in seiner Fähigkeit als zugelassener Vertreter der HCA International Finance LLP, zuvor erwähnt (der "Einzahler"), gemäß einer Vertretungsmacht gegeben am 28. Mai 2008 und erklärte die Zeichnung von tausend zweihundertdreißig (1.223) neuen Gesellschaftsanteilen sowie die vollständige Einzahlung der neuen Gesellschaftsanteile in Höhe ihres Gesamtnennwertes von tausendzweihundertdreißig Euro (EUR 1.223,-), sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von einundzwanzig Millionen fünfhundertfünfundsechzigtausend-siebenhundert-siebenundvierzig Euro und dreiundachtzig Cents (EUR 21.565.747,83) durch eine Sachkapitaleinlage, die durch Einbringung der Gesellschaftsanteile gehalten von HCA International Finance LLP in LA Tour Finance Limited Partnership, zuvor erwähnt, (die "Sacheinlage"), die einen Gesamtwert von einundzwanzig Millionen fünfhundertsechundsechzigtausendneuhundertsiebzig Euro und dreiundachtzig Cents (EUR 21.566.970,83) haben, basierend auf einem Gegenwert in britischen Pfund (GBP) von siebzehn Millionen einundvierzigtausendeinhundertzweiundvierzig britischen Pfund (GBP 17.041.142,-) umgewandelt nach dem Umtauschratio der Europäischen Zentralbank vom 30. April 2008 welcher EUR 1 = GBP 0,79015 entspricht.

Die Einzahlerin, handelnd durch den ernannten Vertreter, erklärte, dass sie die gesetzliche Eigentümerin der Sacheinlage ist und dass diese Sacheinlage auch frei von jeglichen Pfandrechten oder Lasten ist und, dass es keine Hinderungsgründe für eine Übertragung zugunsten der Gesellschaft gibt.

Der Beweis des Eigentums an der Sacheinlage durch die Einzahlerin wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Der Wert der Sacheinlage wurde in einem beglaubigten Bericht vom 29. Mai 2008 festgehalten und wurden durch die befugten Personen der Gesellschaft unterschrieben, welcher Bericht auch im Anhang zur vorliegenden Urkunde beigeheftet wird.

Daraufhin beschließt die Alleingeschafterin die besagte Zeichnung und Einbringung zu akzeptieren und der Einzahlerin tausend zweihundertdreißig (1.223) neue Gesellschaftsanteile zu gewähren."

- Der vierte Beschluss wird vollständig wie folgt ersetzt:

«Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt die Alleingeschafterin, den ersten Absatz des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

" **Art. 5. Stammkapital. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt dreizehntausend siebenhundertdreißig Euro (EUR 13.723,-), aufgeteilt in dreizehntausend siebenhundertdreißig (13.723) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), alle voll eingezahlt." »

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Personen das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der englische Vorrang haben.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. JONAS, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 9. Juli 2008. Relation: EAC/2008/9125. - Erhalten zwölf Euro (12,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung in Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 31. Juli 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008101800/239/192.

(080117813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Ysata, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.763.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Bernard ROUX, avec adresse personnelle à F-95470 Saint-Wits, 2, rue Haut de Senlis, né le 10 avril 1941 à Paris en France, avec passeport N ° 04FB92213.

2) Madame Tilde Emilia ROUX, née AUDEMI, avec adresse personnelle à F-95470 Saint-Wits, 2, rue Haut de Senlis, née le 20 novembre 1937 à Varese en Italie, avec passeport N ° 01RA72887.

Tous deux représentés par Monsieur Benoît de BIEN, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D Charlotte.

En vertu de procuration(s) sous seing privé dressée(s) à Saint-Wits, France, le 9 juillet 2008 Lesquels procurations après avoir été signées NE VARIETUR resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont déclaré constituer une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «YSATA» Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- La détention, gestion, achat et vente de tous biens meubles et immeubles,
- L'activité de commissionnaire.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- €) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Jean-Bernard ROUX, préqualifié, cinquante parts	50
2. Madame Tilde Emilia ROUX, née AUDEMI, préqualifiée, cinquante parts	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un apport en nature tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'Art. 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

99888

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.200.- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, les deux associés, représentant l'intégralité du capital social, et représentés par Monsieur de BIEN, préqualifié, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer Capellen, 75, Parc d'Activités.

2.- Le nombre de gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Bernard ROUX, né le 10 avril 1941 à Paris et demeurant à F-95470 Saint-Wits, 2, rue Haut de Senlis, en tant que gérant unique.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 juillet 2008. WIL/2008/660. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents = 62,50 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28 juillet 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008101809/2724/109.

(080117694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

Pearl Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.783.

Constituée par-devant M^e Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1725 du 15 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEARL INVESTMENTS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008100448/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS13067. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.

One O One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.455.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Paché Stéphanie.

Référence de publication: 2008100450/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06824. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080115264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2008.
